

Paris, le 25 août

**Projet de doublement du plafond de chiffre d'affaires pour les auto-entrepreneurs confirmé :
Une très bonne nouvelle qui doit d'être suivie par d'autres pour répondre aux attentes des
travailleurs indépendants**

L'Union des Auto-Entrepreneurs se félicite de la confirmation par le Ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, jeudi 24 août, du projet de doublement dès 2018 du plafond de chiffre d'affaires à respecter pour bénéficier du régime d'auto-entrepreneur mais rappelle les fortes attentes suscitées par d'autres promesses du Président de la République sur le travail indépendant : allocation perte subite d'activité, réforme du RSI et convergence des protections sociales.

Actuellement, le seuil est fixé à 82.800 euros par an pour la vente de marchandises et 33.100 euros pour une prestation de service. Il passerait donc respectivement à 165 600 et 66 200 euros. « *Nous nous félicitons de cette annonce qui s'inscrit dans la continuité des promesses de campagne d'Emmanuel Macron et démontre la pertinence de la simplicité du régime d'auto-entrepreneur et sa capacité d'attirer davantage de projets entrepreneuriaux. Toutefois, les enjeux du travail indépendant dépassent largement ce seul relèvement des plafonds et d'autres éléments du programme du Président de la République font l'objet d'une forte attente de la part des travailleurs indépendants : la convergence des protections sociales avec les salariés (retraite, parentalité, accidents du travail), la réforme du RSI et l'allocation perte subite d'activité* » note François Hurel, président de l'Union des Auto-Entrepreneurs.

Selon l'Observatoire de l'Auto-Entrepreneuriat¹, la réforme ou la suppression du RSI pour une nouvelle organisation de la sécurité sociale des indépendants est le chantier prioritaire pour 66% des travailleurs indépendants. Viennent ensuite la convergence des systèmes de retraite entre salariés et indépendants (34%), la convergence de leurs protections sociales (maladie, accident, parentalité) (31%) et la mise en place d'une allocation perte subite d'activité (21%). 49% de ces travailleurs expriment également le besoin de se rapprocher d'autres indépendants aux activités complémentaires au sein d'un réseau, afin de développer leur activité ou de répondre à plusieurs aux besoins d'un client. « *La requalification est également un enjeu majeur sur lequel nous devons ouvrir une réflexion car ses conséquences judiciaires et financières dissuadent aujourd'hui de nombreuses entreprises d'ouvrir leurs portes aux travailleurs indépendants. Sans modifier le droit du travail, il est possible de la sécuriser en la rendant caduque grâce à la convergence des protections sociales entre salariés et indépendants. Avec un potentiel d'un million d'activités supplémentaires créées à la clé* » souligne François Hurel.

En 2016, seulement 30% des autoentrepreneurs atteignaient le plafond maximum d'activité. « *Il faut également avoir conscience que pour beaucoup d'activités, le régime d'auto-entrepreneur devient moins adapté au-delà d'un certain seuil de chiffre d'affaires car il ne permet ni la déduction des charges, ni le bénéfice de la déduction de la TVA* » nuance François Hurel.

¹ Sondage OpinionWay réalisé pour l'UAE et la Fondation Le Roch Les Mousquetaires à l'occasion du Salon des Entrepreneurs Lyon Auvergne-Rhône-Alpes du 29 mai au 7 juin 2017 auprès d'un échantillon représentatif de 400 travailleurs indépendants interrogés par Internet, sur système CATI (Computer Assisted Telephone Interview)

À propos de l'UAE : Organisation reconnue par les Pouvoirs Publics, l'UAE a pour mission de promouvoir et de défendre le régime de l'autoentrepreneur et d'accompagner ces derniers tout au long de leur projet, de l'installation au développement. L'UAE assure gratuitement la diffusion des connaissances en mettant à la disposition de tous les auto-entrepreneurs une série d'informations et de services proposés par plusieurs partenaires officiels (CCI France, AFE, CIC, CSOEC, RAM, SAGE, Groupe La Poste, Fondation Le Roch-Les Mousquetaires) via son site web et également via son programme d'accompagnement le Pass UAE et ses actions de proximité en région. Inspiration à poursuivre sur : <http://www.union-auto-entrepreneurs.com/quisommes-nous>

Contact Presse : Imedia Conseil

Isabelle MAURIAC
imauriac@imedia-conseil.fr
06 27 70 71 60

Elodie JAMET
ejamet@imedia-conseil.fr
01 43 38 75 35 / 06 03 77 35 40